



HAL
open science

Cinéma malgache : un patrimoine culturel en sursis

Karine Blanchon

► **To cite this version:**

Karine Blanchon. Cinéma malgache : un patrimoine culturel en sursis. Travaux & documents, 2018, Regards croisés sur le patrimoine malgache : transmission et régénération d'un héritage vivant, 53, pp.15–28. hal-02267910

HAL Id: hal-02267910

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02267910>

Submitted on 26 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cinéma malgache : un patrimoine culturel en sursis

KARINE BLANCHON¹

RÉSUMÉ

Pendant que des politiques sont engagées afin de donner un cadre institutionnel au cinéma à Madagascar, le patrimoine cinématographique, constitué de plus de 650 films et d'une quarantaine de salles, tombe dans l'oubli. Une association malgache s'est battue pendant plusieurs années pour restaurer et numériser des centaines d'heures d'images animées. Aujourd'hui, elle est moribonde tandis que les copies s'abîment inéluctablement. La situation des salles de cinéma du pays n'est guère meilleure. Ce patrimoine architectural a soit disparu, soit est transformé en centres médicaux ou en lieux de culte. Plutôt que de les restaurer, le gouvernement malgache encourage la construction de multiplexes en périphérie des centres-villes. Les anciennes salles sont donc aussi en voie de disparition. Or, dans le sillage de ces abandons, s'étiole un peu de l'histoire de Madagascar.

Le cinéma malgache peut-il avoir un avenir sans tenir compte des œuvres et des lieux qui l'ont porté ? Que reste-t-il de cet héritage culturel aujourd'hui ? Cet article détaillera les principaux enjeux du patrimoine cinématographique malgache et les conditions de sa préservation.

INTRODUCTION

Le 27 octobre 2016 s'est déroulée la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel (JMPA) à la bibliothèque nationale Anosy d'Antananarivo sur le thème « Archives en danger : protéger les identités mondiales ». Ainsi, une grande caravane, des ateliers, des expositions, un *flash mob*, des conférences et des débats en présence de réalisateurs malgaches étaient programmés pour faire reconnaître, entre autres, l'importance des documents audiovisuels et du cinéma malgache.

Dans la foulée, les 29 et 30 octobre 2016, Tunis a accueilli un colloque international sur le thème du « Patrimoine cinématographique en péril » lors de la 27^e édition des Journées Cinématographiques de Carthage (JCC). Il s'agissait d'élaborer une politique de sauvegarde et de conservation des œuvres cinématographiques en Afrique et dans le monde arabe. Les discussions ont souligné l'urgence de préserver, de restaurer et de réhabiliter ces films qui ont participé à la construction des histoires nationales.

¹ blanchon.k@wanadoo.fr

Enfin, en mars 2017, lors du FESPACO², la FEPACI³ a annoncé son intention de restaurer et de numériser cinquante films africains, dont le premier film malgache tourné en 1937.

Si ces projets sont pavés de bonnes intentions, ils se heurtent souvent à une fin de non-recevoir de la part des hommes politiques africains, pour des raisons économiques ou d'ignorance de la valeur patrimoniale de ces documents. Madagascar ne fait pas exception. Pendant que des politiques sont engagées afin de donner un cadre institutionnel au cinéma à Madagascar⁴, le patrimoine cinématographique, constitué de plus de 650 films et d'une quarantaine de salles, tombe dans l'oubli. Une association malgache s'est battue pendant plusieurs années pour restaurer et numériser des centaines d'heures d'images animées. Aujourd'hui, elle est moribonde tandis que les copies s'abîment inéluctablement. La situation des salles de cinéma du pays n'est guère meilleure. Ce patrimoine architectural a soit disparu, soit est transformé en centres médicaux ou en lieux de culte. Plutôt que de les restaurer, le gouvernement malgache encourage la construction de multiplexes en périphérie des centres-villes. Les anciennes salles sont donc aussi en voie de disparition. Or, dans le sillage de ces abandons, s'étiole un peu de l'histoire de Madagascar.

En effet, ces sites et ces objets participent à la mémoire collective. Ils sont aussi emblématiques d'une époque et de pratiques sociales parfois révolues. Pour les chercheurs, ils sont une mine de renseignements. Les historiens Ferro⁵ (1993) et de Baecque⁶ (2008) ont par exemple démontré que l'image cinématographique est un témoignage historique, tant dans sa forme que dans son fond. Ainsi, il est « matière historique » qui permet de comprendre la société contemporaine. Les travaux d'Ory⁷ (2004) et de Poirrier⁸ (2004) ont également souligné que l'histoire culturelle fait du cinéma une pratique artistique et sociale. Delage (2004) a mis, quant à lui, en relation le récit filmique avec l'écriture de l'histoire.

Dans la continuité de ces théories, cet article se base sur les recherches commencées en 2004 sur l'histoire des cinémas à Madagascar qui ont donné lieu à ma thèse de Doctorat⁹, ainsi que sur une étude plus récente menée

² Festival Panafricain du Film de Ouagadougou.

³ Fédération panafricaine des cinéastes.

⁴ Le 26 juillet 2017, la loi n°2017-011 portant sur la Politique Nationale du Cinéma et de l'Image Animée a été promulguée. Elle régleme et soutient ce secteur.

⁵ Marc Ferro, *Cinéma et histoire*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 1993.

⁶ Antoine de Baecque, *Histoire et Cinéma*, « Cahiers du Cinéma », 2008.

⁷ Pascal Ory, *L'histoire culturelle*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 2004.

⁸ Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 2004.

⁹ Ma thèse s'intitule *Les cinémas malgaches, entre images et imaginaires*. Elle a été soutenue en 2007 à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) à Paris.

conjointement avec le groupe HESCALE¹⁰ sur les pratiques spectatorielles en Afrique. Dans ce cadre, je tente de tracer l'évolution de l'activité des salles de cinéma de Madagascar. Le cinéma malgache peut-il avoir un avenir sans tenir compte des œuvres et des lieux qui l'ont porté ? Que reste-t-il de cet héritage culturel aujourd'hui ? Cet article détaillera les principaux enjeux du patrimoine cinématographique malgache et les conditions de sa préservation.

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL EN DANGER

Le parc cinématographique malgache initial recense trente salles de cinéma fixes équipées en 35 mm et dix salles en 16 mm dans la capitale¹¹. Construites entre les années 1920 et 1950, il existe également en moyenne deux cinémas par chefs-lieux de provinces et quelques-uns dans des villes plus petites, comme à Hell-Ville sur l'île de Nosy Be. Ces salles ont une capacité d'accueil qui varie de 650 à 1 200 places. Elles ne disposent que d'un seul écran.

À l'entrée, les spectateurs sont accueillis par un guichet lumineux. Puis, un hôte vêtu de blanc les accompagne jusqu'à l'intérieur de la salle richement décorée de balcons arrondis. En 1933, la décoration du cinéma l'Excelsior d'Antananarivo est confiée à André Liotard qui a déjà décoré la Pergola. A Tamatave, les fauteuils de la salle Ciné-Plage proviennent de la salle Pleyel à Paris. Au Ritz et au Rex de la capitale, les sièges sont en skaï vert avec les accoudoirs en bois. Disposés sur un plan légèrement incliné, ils font face à l'écran. Ce faste est aujourd'hui complètement laissé à l'abandon.

Les salles sont équipées de projecteurs Pathé ou Gaumont 16 mm. À partir de 1933, certaines diffusent des films parlants, à l'instar du cinéma Pomo à Diego Suarez. Dès 1945, d'autres salles, comme l'Excelsior ou l'Éden, construites dans le quartier d'Andravoahangy à Antananarivo, s'équipent en 35 mm avec des projecteurs américains et sont sonorisées.

Toutes ces salles sont construites en centre-ville, sans parking, conformément à l'aménagement de l'espace urbain tananarivien de l'époque coloniale. Certaines, comme le Ritz ou le Rex à Antananarivo, ne sont distantes que de quelques dizaines de mètres seulement.

Durant la colonisation, ce parc de salles appartient à des sociétés privées. La plus importante est le Consortium Cinématographique qui exploite égale-

¹⁰ Le groupe de recherches HESCALE (Histoire, Économie, Sociologie des Cinémas d'Afrique et du Levant), basé à l'Université de Strasbourg, a été fondé en 2016. Il a pour objet l'étude de l'industrie du cinéma en Afrique et au Moyen Orient, et de ses enjeux économiques, politiques, culturels et sociaux. Ce réseau explore l'organisation de l'activité cinématographique en Afrique et au Moyen-Orient dans ses dimensions transnationales, nationales et locales.
<https://groupehescale.wordpress.com/contact/>.

¹¹ Un document évoque le chiffre de 53 salles de cinéma fixes en 1970 mais cette information n'a pas pu être vérifiée.

ment des cinémas à l'île de La Réunion et à l'île Maurice. Cette société est propriétaire ou locataire de dix-huit salles à Madagascar, dont le Ritz, le Roxi, le Rex, le Soa et le Ako à Tananarive, les Ritz à Tamatave, Majunga et Diego Suarez ou encore le Rex à Fianarantsoa. D'autres sociétés se partagent également ce parc, comme la société Anjary qui possède le Rio à Majunga ou le groupe Samat-Blanche propriétaire du Valiton dans la capitale et de quatre autres cinémas parlants à Madagascar. Enfin, quelques propriétaires privés possèdent des lieux de diffusion¹². La distribution des films est majoritairement assurée par les exploitants de salles de cinéma qui travaillent avec toute cette zone de l'océan Indien¹³. Ces exploitants commandent directement leurs films auprès du Service Général de l'Information ou gèrent eux-mêmes l'importation des films. Durant la seconde guerre mondiale, les exploitants commandent les films auprès des administrateurs régionaux. Le Service général de l'Information organise également le circuit de la distribution des films documentaires dont il a financé la production.

Les films importés à Madagascar jusqu'en 1960 proviennent majoritairement de France, de l'Union Indienne, de la République Fédérale d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne et de Hong Kong. La Société Cinématographique de Madagascar, dirigée par Goulam Houssen Dittoo importe, quant à elle, environ vingt films par an, dont des films hindous. Toutefois, dans un télégramme du 20 avril 1950, il se plaint que les films qu'il importe soient systématiquement censurés avant leur diffusion dans les cinémas de la Colonie¹⁴.

En effet, les distributeurs ne peuvent pas louer ce qu'ils veulent aux exploitants des salles de cinéma malgache. Ils doivent se soumettre à un décret de mars 1935 qui impose que toute œuvre cinématographique projetée à Madagascar reçoive au préalable un visa. Des amendements sont votés afin que ne soient distribués dans la colonie que des films éducatifs et des documentaires, surtout pour les populations malgaches, et des films de divertissement pour les colons. Elles demandent que soit par exemple exclu des projections tout film montrant des images de violence.

Les exploitants des salles doivent d'abord soumettre à la commission de censure la liste des films qu'ils souhaitent louer pour leurs cinémas. Puis, ils

¹² Entre 1920 et 1950, la famille Rabenja possède l'Eden à Antananarivo ; Monsieur Oudard est propriétaire du Ciné-Star à Fénérive-Est ; Paul Balliste détient le Cinémad de Mananjary ; Monsieur Chevalier a le Studio 37, ex-Kursaal, de Mahajunga ; Monsieur Violle possède le Cine's Place à Tamatave ; Monsieur Caruso gère l'Excelsior à Mahajunga et monsieur Merlo possède l'Universel dans la capitale malgache.

¹³ De 1931 à 1935, le britannique J.C. Atkinson aurait fondé un circuit de trente-quatre cinémas entre l'île Maurice, La Réunion et Madagascar. Cette information est extraite de *The Kinematograph Year Book*, 1945, London, p. 186. Mes recherches n'ont pour l'instant pas permis d'obtenir davantage d'informations sur ce Britannique travaillant pour Pathé Cinéma.

¹⁴ Télégramme du 20 avril 1950. ANOM. MAD TA 82.

s'acquittent de payer le transport et de dédouaner les bobines. La commission de censure statue sur ce qui peut être diffusé et à qui, en interdisant l'accès aux salles aux populations malgaches si besoin. Ainsi, en 1949, elle interdit les films *La bataille du rail* et *Le père tranquille* de Roger Clément (1946) sous prétexte que :

Ils sont très dangereux parce que la population autochtone transpose facilement les situations. Après *La bataille du rail*, un essai d'attentat a eu lieu sur la ligne du chemin de fer Tananarive-Antsirabe. [...]. Il est donc impolitique et dangereux de montrer ici des films où l'autorité quelle qu'elle soit, est jouée et mise en échec¹⁵.

En complément de la censure, pour être certaines que les spectateurs voient surtout des films français, les autorités coloniales imposent aussi une taxe de 20% sur l'achat des films américains. Les salles rencontrent également des problèmes réguliers d'approvisionnement en films, car les bobines arrivent par bateau. En fonction des retards des navires, les films arrivent plus ou moins rapidement à Madagascar.

Après l'Indépendance de Madagascar en 1960, la situation du cinéma évolue peu, car l'ancienne Métropole continue de contrôler les réseaux de distribution du cinéma à Madagascar. Le système des visas et des taxes a été maintenu. Avec l'arrivée de Didier Ratsiraka au pouvoir en 1975, le gouvernement malgache décide de s'octroyer le monopole de l'importation, de la distribution et de la programmation des films commerciaux.

Ainsi, si le texte de l'ordonnance ne prévoit pas implicitement d'indemnisation, il place les activités des importateurs et distributeurs sous le contrôle d'une commission qui négocie l'achat de films et organise la programmation sur l'ensemble du territoire. À partir de 1976, la société russe SOVEXPORT approvisionne le marché malgache du cinéma en films avec le Consortium Cinématographique dont les droits des films ont été nationalisés. Les œuvres sous-titrées sont interdites et seules les versions en français sont encore autorisées. Les compagnies cinématographiques américaines ont décidé de boycotter ce nouvel état socialiste. Les films américains et français qui sont encore diffusés dans le pays ont été achetés avant la nationalisation. Les spectateurs les ont donc déjà vus. De deux cents films importés par an à Madagascar, le nombre tombe rapidement à cinquante-huit puis à vingt-huit. Cette nationalisation a engendré une diminution globale du montant des importations, un net

¹⁵ Lettre de l'administrateur en chef des colonies, chef de la province de Tananarive au Haut-Commissaire des Affaires Politiques. 19 avril 1949. ANOM. MAD CGM D/6 (14) /78.

appauvrissement des écrans de la capitale, et, par conséquent, une baisse d'intérêt du public¹⁶.

Après des années florissantes, la fréquentation de ces lieux décline donc à partir de 1974. Le Rio ferme en 1974, puis, le Palace fait de même en 1988, suivi du Rex en 1990. À Antananarivo, le Soa devient un entrepôt de stockage en 1993, tandis que le Kanto est racheté en 1985 par l'école canadienne pour en faire une salle de spectacle. A Fianarantsoa, le Rex baisse le rideau en 1994, devancé par le Ritz de Mahajanga fermé depuis 1992. En 1995, le monopole est enfin levé mais les importations de films ont cessé. Les seuls souvenirs de cette période sont les affiches des films étrangers conservées à Cinémédia¹⁷.

En 2007, il ne reste plus que onze cinémas en activité à Madagascar¹⁸, dont trois salles dans la capitale. Plus au sud, à Fianarantsoa, l'ONG espagnole Eau de Coco¹⁹ a repris l'activité du cinéma Rex et le Ritz de Mahajunga. Elle a aussi obtenu l'autorisation de rouvrir le cinéma Tropic à Toliara qui était fermé depuis 1993. Toutefois, elle ne propose que des séances gratuites tous les mercredis matin en période scolaire, et tous les mercredis et vendredis matin durant les vacances avec des films de sensibilisation et des dessins animés destinés aux enfants. En 2007, les salles des chefs-lieux de province du Consortium Cinématographique sont vendues à la fondation Akbaraly du groupe Sipromad²⁰. Outre la transformation des salles en centres de dépistage des cancers féminins, cette entreprise a aussi pour projet la rénovation de deux

¹⁶ Ces recherches sur la diffusion à Madagascar ont fait l'objet d'une communication intitulée « La distribution des films africains : l'exemple de Madagascar » que j'ai effectuée lors du colloque : *Problématiques et enjeux de la distribution et de la vente internationale de films et des séries à l'ère numérique* à Paris organisé par l'INHA et la Maison de la recherche les 8 et 9 décembre 2017.

¹⁷ Ces affiches grand format sont aujourd'hui entreposées en tas dans l'auditorium de l'association Fl@h.

¹⁸ D'après mon recensement.

¹⁹ L'ONG Eau de Coco mène des actions en faveur des personnes défavorisées, dans des pays émergents et en voie de développement, particulièrement les femmes et les enfants, dans des domaines comme l'éducation publique et scolaire, le développement culturel et sportif, la santé, ou le développement durable et agricole. Elle est présente à Madagascar depuis 1997.

²⁰ Cette fondation créée en 2008 lutte contre les cancers féminins à Madagascar. Elle appartient au groupe Sipromad (Société industrielle des produits de Madagascar), entreprise familiale fondée en 1972 depuis quatre générations. Elle est aujourd'hui dirigée par Ylias Akbaraly, un franco-malgache d'origine indienne, qui figure en cinquième position du classement du magazine Forbes de 2015 des personnes les plus riches en Afrique francophone subsaharienne, avec une fortune évaluée à 710 millions de dollars US. Dans ce groupe, travaille un ancien réalisateur formé à l'ORTF, Hugues Raharimanantsoa qui est aujourd'hui président de GS Aviation et Global Technologies. Il avait réalisé le film *Saribao* dans les années 1970. http://www.forbesafrique.com/Ylias-Akbaraly-businessman-multicartes_a1896.html.

cinémas en centre-ville d'Antananarivo. Or, pour l'heure, elle se contente de les louer aux églises évangélistes.

Depuis la fin de l'année 2017, le paysage cinématographique a changé avec l'ouverture de deux multiplexes en périphérie de la capitale. Le premier, le Plaza, dispose d'une salle de 800 places. Il a ouvert le 28 décembre 2017. Cette salle appartient à une société malgache spécialisée dans l'événementiel. Le second, le Cinepax a ouvert ses portes le 31 mars 2018. Il compte quatre salles de projection d'une capacité d'accueil de 90 places chacune. Il est géré par Goulamraza Amarsy et appartient à un groupe pakistanais. Cinepax a projeté *Coco*, *Star Wars*, *les derniers Jedi*, et *Black Panther*.

Ces nouvelles constructions sont encouragées par l'OMACI²¹ qui ambitionne d'autoriser la construction d'un multiplex dans les six villes principales de provinces. Face à ces nouvelles constructions modernes, équipées de son Dolby et de projecteurs 3D, les anciennes salles de cinéma ne font pas le poids, alors même qu'elles pourraient contribuer à développer un tourisme urbain.

S'il existe bien une politique patrimoniale pour conserver le bâti ancien, notamment dans la capitale malgache, elle se fait sous la pression des Occidentaux, Unesco en tête. Elle n'émane pas d'une volonté de la population qui ne considère pas ces lieux comme relevant d'un patrimoine car, comme l'explique Fournet-Guérin (2014) ils n'ont pas de caractère sacré ou symbolique qui en fera « une maison des ancêtres »²². De plus, la mise aux normes de ces anciennes salles nécessiterait de lourds investissements afin de respecter le décret 2000-112 qui impose un parking aux salles de plus de cinq cent places. Malgré tout, des projets de rénovation ont été tentés. Ainsi, en 2005, l'association Cinémada ambitionne de rénover la salle municipale du quartier d'Isotry à Antananarivo afin d'en faire un cinéma de 210 places avec deux écrans en 35 mm et un vidéo projecteur. Cependant, face aux différentes pressions des habitués de la salle municipale qui refusaient la transformation de ce lieu en cinéma, le projet a été abandonné.

L'importance de ces lieux de projection n'est pas uniquement architecturale. En effet, ce patrimoine matériel participe aussi à une meilleure connaissance de la diversité culturelle et sociale des communautés malgaches. L'étude du placement en salle permet, par exemple, de comprendre les liens sociaux entre les spectateurs mais aussi les modes vestimentaires²³, les tensions politiques ou le développement de l'économie informelle, faite de vendeurs de cacahuètes, de biscuits ou de cigarettes à l'entrée des cinémas.

²¹ Office Malgache du Cinéma et de l'Image Animée.

²² Catherine Fournet-Guérin, Marie Morelle, *Nouvelles politiques urbaines et maintien des hiérarchies sociales. La mondialisation au service d'une élite locale*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014.

²³ Odile Goerg, dans son ouvrage *Fantômas sous les tropiques* publié en 2015 aux éditions Vendémiaire, a montré que les spectateurs imitent les héros des films en s'habillant comme eux ou en se baladant en bandes comme les cowboys des westerns.

Ces lieux sont enfin symboliques. Témoins des secousses politiques, c'est dans les files d'attente d'une séance de cinéma que des bagarres éclatèrent entre les spectateurs soutenant des partis opposés en 1972. En pleine guerre froide, quand le gouvernement malgache opte pour un régime socialiste, les salles de cinéma ferment leurs portes de février à avril 1975.

DES FILMS À SAUVEGARDER

Le patrimoine cinématographique malgache se compose également d'environ 650 films produits entre 1937 et 2016, en 16 mm, 35 mm et vidéo (Umatic, VCD, numérique). L'histoire de ces œuvres est jalonnée de différentes phases. En 1937, le premier film malgache est réalisé par Philippe Raberojo. Il s'intitule *Rasalama Martora voalohany (Le martyre de Rasalama)*²⁴. Jusque-là, en pleine période coloniale, les Malgaches n'avaient été que des figurants ou des porteurs de matériel d'un cinéma qui se faisait chez eux mais sans eux. Durant les vingt-deux minutes de ce film muet, Philippe Raberojo filme les constructions coloniales et les missions. Ce parti pris en faveur des Français lui assure la projection de son film en 1938 au théâtre d'Antsampanimahazo à Antananarivo. Ce sera son unique film. Aucune autre œuvre ne sera tournée par un Malgache jusqu'à l'Indépendance du pays en 1960.

La production de films malgaches naît donc véritablement dans les années 1970, avec des réalisateurs formés à l'ORTF²⁵ et à l'IDHEC²⁶. Mais rapidement, dès la nationalisation du cinéma instaurée par le gouvernement malgache en 1975, le nombre de films produits sur le territoire national diminue jusqu'à l'abrogation du monopole en 1994. Dès lors, du matériel vidéo est importé massivement dans le pays et va relancer une production cinématographique moribonde.

Au début des années 2000, il sort en moyenne trente à quarante films par an à Madagascar tous genres et formats confondus. Il s'agit uniquement de productions locales ou de la diaspora sur support numérique²⁷. En effet, cette technologie a permis de « démocratiser » la production de films, avec des caméras simples d'utilisation et moins onéreuses. En outre, le montage peut s'effectuer sur un ordinateur. Il n'est donc plus nécessaire d'attendre pour recevoir les copies. Le numérique a aussi facilité la multiplication des copies des films sur support VCD, moins chers que le format DVD.

²⁴ Ce docu-fiction relate le martyre d'une protestante, Rasalama. Il a été tourné à l'occasion de centième anniversaire de sa mort. Pour l'instant, seul le scénario de ce film a été retrouvé.

²⁵ Office de Radiodiffusion et Télévision Française.

²⁶ Institut des Hautes Études Cinématographiques.

²⁷ Parmi les productions locales les plus populaires, la saga *Malok'ila* produite par Scoop Digital dont le premier volet est sorti en 2006.

À cela s'ajoutent des films amateurs et des productions audiovisuelles des différentes télévisions nationales et locales qui produisent des documentaires et des séries télévisées²⁸. Tous ces films, produits à la chaîne, répondent à un besoin du public malgache de se voir sur les écrans, d'entendre sa langue et d'écouter des histoires qui lui correspondent. Les scénarii relatent des histoires d'amours contrariés à l'image de *Mamasôsy* de Gérard Razafindrakoto (2017), des problématiques locales sur fond d'enquêtes policières (*Bois de rose* de Fenitra Hasimbola (2005), de la sorcellerie dans *Rango-poby* de Gérard Razafindrakoto (2015) ou des difficultés économiques tel que dans *2018 Gisa mainty* de Mamitiana Razafimandimby (2017).

Ces films représentent ce cinéma populaire qui était tant apprécié autrefois. Pourtant, malgré tout l'intérêt qu'ils suscitent, ils ne font l'objet d'aucune conservation. Quelques semaines après leur sortie, il n'est déjà plus possible de se procurer une copie VCD si leur tirage n'a pas été renouvelé. En l'absence de cinémathèque, ces films, quelle que soit leur valeur artistique, disparaissent. Au début de mes recherches, j'ai cherché à acheter les premières productions en VCD. Je n'ai pas pu toutes me les procurer. Le site Auzoma.com propose parfois à la vente d'anciennes productions jusqu'à l'épuisement des stocks. Malheureusement, il est fréquent que la copie soit défectueuse en raison de la mauvaise qualité du support.

La prise de conscience de l'importance de sauvegarder et de restaurer tous les films malgaches a été tardive, sans doute parce que la production cinématographique était jusqu'alors en sommeil. Un premier effort a été mené du 22 au 26 octobre 2003 lors de la manifestation « Regards Comparés » avec la diffusion, durant deux jours, d'images d'archives et de documentaires souvent inédits sur Madagascar. Cette manifestation s'est déroulée à Paris au Musée de l'Homme, puis à Madagascar en partenariat avec l'association Gasary et l'IRD. Elle a favorisé la constitution d'un corpus regroupant l'ensemble des images filmées à Madagascar, soit presque 1 000 titres de films, dont celles montrant l'exil de la reine Ranaivalona en Algérie (1917), la construction du chemin de fer de Fianarantsoa à la côte est (1927), ou l'embarquement des troupes à Tamatave (1940). Des fictions et des documentaires composaient cette programmation très riche dont le succès fut mémorable. En effet, durant la semaine de projection, les files d'attente se prolongeaient pendant des heures devant les cinémas malgaches. Ces films, projetés souvent pour la première fois à Madagascar, ont suscité beaucoup d'intérêt, car ils permettaient aussi aux populations locales de voir une partie de leur histoire à l'écran.

Si l'organisation d'une telle manifestation dans deux pays différents a été une gageure, le recensement de ces films faits par des étrangers sur Madagascar a

²⁸ La Télévision nationale malgache a, par exemple, co-produit et diffusé la série *Ankamatatra* réalisée par Ignace Solo Randrasana en 2005.

été plus aisé car ces archives cinématographiques sont entreposées et listées en Occident²⁹, ce qui n'est pas le cas des productions malgaches.

Un second sursaut intervient le 13 avril 2007 avec la création de l'association malgache Fla@h³⁰ fondée par une ancienne monteuse malgache, Monique Razafy. Formée à l'ORTF entre 1970 et 1971, elle a travaillé auprès des premiers réalisateurs malgaches. Avec son association, elle est à l'initiative d'un projet unique de restauration des films. Elle alerte sur l'importance de sauver ces images animées, dont les plus anciennes souffrent déjà du syndrome du vinaigre qui déforme et détruit le support magnétique de façon irrémédiable. De 1987 à 1991, elle avait déjà entrepris de conserver des bobines en faisant du kinéscopage artisanal³¹. L'association lui permet de professionnaliser sa démarche, en collaboration avec PINA, Cinémédia, l'Organisation internationale de la Francophonie et MEMNON³². Cette association est unique dans l'Océan Indien et l'Afrique de l'Est, même si d'autres forces la rejoignent dans cette lutte. En effet, quelques films sur Madagascar sont restaurés par des centres d'archives, des bibliothèques ou des institutions spécialisées basées à l'étranger, comme la cinémathèque Afrique ou l'association Cinémémoire basée à Marseille qui a restauré vingt-trois films amateurs tournés entre les années 1920 et les années 1960 à Madagascar³³.

À force de ténacité, Monique Razafy et son association parviennent à récupérer 300 heures de film sur support argentique de format 16 mm et 35 mm, et environ 3 800 heures sur cassettes VHS et BVU. La plupart sont des copies uniques³⁴. Actuellement, près de la moitié a été sauvegardée. L'état des supports conditionne les temps de traitement. Il faut en moyenne une dizaine d'heures par film. Pour valoriser ce travail, l'association organise en 2010 une exposition dans la capitale malgache. Cette même année, elle reçoit à Dublin le prix du Meilleur projet de sauvegarde d'archives audiovisuelles, décerné par la Fédération internationale des archives de télévision. L'association a aussi collaboré, avec l'Institut Français et la région Île-de-France, à l'édition d'un coffret de cinq DVD³⁵, regroupant onze films malgaches restaurés et numérisés à Madagascar, dont quatre de la première génération de réalisateurs³⁶. Ils sont

²⁹ Ces documents filmiques proviennent, entre autre, des Archives françaises du film, de Pathé Archives, de l'ECPAD, etc.

³⁰ *Fanajarianany Lova Amin'ny Haino aman-jery* qui signifie « Préserver, sauvegarder et valoriser l'héritage audiovisuel ».

³¹ Elle filme les images diffusées sur un grand écran.

³² *Memnon Archiving Services* est une société spécialisée dans la sauvegarde et la valorisation des archives audiovisuelles.

³³ <http://cinememoire.net/>.

³⁴ Il s'agit de données recueillies en 2007.

³⁵ *Kolosary Cinéma Malagasy – Madagascar en 11 films*.

³⁶ *Tabataba* (1988) et *Quand les étoiles rencontrent la mer* (1996) de Raymond Rajaonarivelo, *l'Accident* (1973) de Benoît Ramampy et *Very Remby* (1976) d'Ignace Solo Randrasana. Les autres films sont issus des RFC.

présentés en version originale avec un sous-titrage en français et en anglais. Malheureusement, ce coffret n'est pas commercialisé mais destiné aux médiathèques du réseau des Instituts français. Sa diffusion auprès des populations malgaches ne semble pas programmée.

En dépit de ces bonnes volontés et de cette prise de conscience, cet élan positif est stoppé net en janvier 2013 lorsque Monique Razafy, présidente de l'association Fl@h, quitte ses fonctions et passe le relais à Tsilavina Ralaïdimby³⁷. Bien qu'impliqué dans le cinéma, il néglige ses fonctions associatives au profit de la communication du Président de la République malgache Hery Rajaonarimampianina. Dès lors, la restauration des films est interrompue, la page Facebook est inactive tout comme le site web. Même les factures d'électricité et les salaires des techniciens ne sont plus acquittés. Actuellement, la situation de Fl@h est ambiguë et complexe car elle appartient à 75% à l'État et à 25% aux Assurances ARO, et chacune des deux parties veut obtenir le monopole de l'exploitation des archives. Face à ces hésitations, les films en nitrate continuent de se détériorer, rongés par le symptôme du vinaigre qui les condamne à une disparition certaine.

Fortes de leur influence dans le pays, les Rencontres du Film Court ont entrepris à leur tour de mener un projet de préservation des films. Il ne s'agit encore que d'un projet. Les Rencontres du Film court ont été créées à Madagascar en 2006 par le réalisateur malgache Laza, avec le soutien de l'Institut Français. Aujourd'hui, le festival recense plus de 350 projections à Antananarivo et dans quinze villes de province, une compétition nationale et panafricaine réunissant plus de 20 000 spectateurs et une vingtaine d'invités en 10 jours³⁸.

Déjà, ce festival, le plus important du pays, avait permis, dès sa première édition, la rencontre entre l'ancienne et la nouvelle génération de réalisateurs malgaches lors de débats et de conférences sur le cinéma malgache. Puis, en 2011, une discussion avait été organisée sur la situation du cinéma malgache. Raymond Rajaonarivelo et Jeannot Rarojo avaient ainsi conversé avec la jeune génération de cinéastes malgaches composée de Ridha Andriantomanga, Gatién Rajaonarivelo, ou Ludovic Randriamanantsoa. À cette occasion, les films *Asakasaka* de Limby Maharavo (1973) et *Rovi-damba ririnina* de Jeannot Rarojo (1973) avaient été projetés. Pour la première fois, la jeune génération découvrait

³⁷ Tsilavina Ralaïdimby, sans étiquette politique mais proche du MFM, a été ministre de la communication de Franscique Ravony du 27 août 1993 au 16 août 1995. Ancien journaliste radio, directeur général d'une société de communication (*Horizons Communication*), il a travaillé dans l'audiovisuel, puis pour le film *Dabalo, dabalo, il était une fois le moyen ouest* de Benoît Ramampy en 1984. Le cinéma lui doit aussi un texte de loi sur la création d'un fonds d'aide à la production cinématographique, le fonds TIASARY en 1994, mais qui n'a jamais réellement fonctionné. Depuis le 15 novembre 2014, il était directeur de la communication de la présidence de Hery Rajaonarimampianina. Il est décédé le 25 février 2018.

³⁸ Chiffres publiés sur le site internet des RFC.

ces œuvres sur grand écran. Il en va de même pour *L'Accident* de Benoît Ramampy (1972) qui a été diffusé dans sa version restaurée lors de l'édition 2018.

Enfin, les RFC éditent chaque année un DVD à 500 exemplaires qui est envoyé aux festivals et aux chaînes de télévision. Des partenariats de diffusion ont également été conclus avec des médias internationaux comme TV5. Ainsi, ces nouveaux films circulent de par le monde et sont visibles.

La préservation des anciens films malgaches reste cependant un enjeu majeur, car bien souvent ils n'ont été reproduits qu'à un ou deux exemplaires seulement en raison du coût élevé de la pellicule et de l'absence de lieux de stockage. De plus, les bobines ayant été diffusées à de très nombreuses reprises. Leur état s'est dégradé. Leur numérisation est donc urgente. En effet, ces films n'ont pas qu'une valeur cinématographique. A l'instar des salles de cinéma, ils constituent des témoignages historiques.

Par exemple, deux films de fiction relatent l'insurrection malgache de 1947, *Ilo tsy very* d'Ignace Solo Randrasana (1987) et *Tabataba* de Raymond Rajaonarivelo (1988). Ils permettent non seulement d'appréhender ces événements d'un point de vue social ou politique, mais témoignent aussi du climat qui régnait durant la période socialiste à Madagascar à l'époque de la réalisation de ces deux longs métrages. Ils constituent deux prises de parole différentes, presque opposées. La première, celle de *Tabataba*, donne un sens social à cette insurrection qui perturbe l'équilibre de toute une communauté. *Ilo tsy Very* insiste plutôt sur le sens politique de 1947 en montrant ses répercussions sur la vie nationale jusque longtemps après l'Indépendance³⁹. Si *Tabataba* a été numérisé, ce n'est pas encore le cas d'*Ilo tsy Very* même si une copie de ce film circule sur Youtube.

Pour préserver ce patrimoine, il faut déjà savoir où se trouvent ces films et à qui ils appartiennent. Les informations concernant les ayants droit sont inscrites dans les dossiers de production qui ont souvent été perdus. Cinémédia⁴⁰ serait le dépositaire des films argentiques sur support 35 mm et 16 mm. Suite à la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel (JMPA) d'octobre 2016, il a été décidé que l'Office Malgache du Cinéma⁴¹ (OMACI) serait chargé de

³⁹ Pour davantage de précisions sur ces deux films, se référer à mon article : « Les représentations cinématographiques de l'insurrection de 1947 à Madagascar », *CinémAction*, Numéro 163, Condé-sur-Noireau, éditions Charles Corlet, 2017, p. 47-52. Coté cinéma documentaire, il est à noter la sortie en septembre 2018 du film de Marie-Clémence Paes intitulé *Fabanalo, Madagascar 1947*.

⁴⁰ Cinémédia, fondé en 1986, est un organisme gouvernemental né de l'Office Malgache du Cinéma et de la Télévision fondé en 1976, devenu Office Malgache du Cinéma en 1978. Le patrimoine de Cinémédia appartient désormais à l'association Fl@h.

⁴¹ L'OMACI est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) fondé en janvier 2014. Sa fondation a abrogé le décret n°2011-605 du 27 septembre 2011 du fonds de soutien au développement de la création et de la production

collecter, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine cinématographique et audiovisuel dans un centre spécialisé⁴². Cette mission a été rappelée dans la loi N°2017-11 portant sur la politique nationale du cinéma et de l'image animée de juillet 2017 (articles 4 et 18). Un Fonds d'Aide au Cinéma et à l'Image Animée doit assurer un soutien financier en ce sens (article 56). Néanmoins, le montant et les conditions de cette aide financière n'ont pas été précisées. Le document-cadre de 2016 de l'OMACI prévoit aussi la création d'une cinémathèque nationale. Pour l'heure, elle est toujours à l'état de projet.

De plus, le danger d'une telle mesure est que ces archives soient récupérées par l'État et détruites au gré des changements politiques, comme ce fut le cas en 2009 lors de l'incendie des bâtiments de la Télévision nationale Malgache (TVM) ou en 2012 quand des soldats ont tenté d'entrer dans les locaux de l'association FI@h pour détruire les archives.

CONCLUSION

L'héritage que constitue le patrimoine cinématographique malgache se révèle donc être autant convoité que maltraité. La cinématographie malgache est riche de centaine de films et de dizaine de lieux de projection fixes. Si, à l'instar de la photographie malgache qui dispose de son musée depuis janvier 2014, il existe des opérations de sauvetage du patrimoine cinématographique malgache, la situation reste toujours précaire et préoccupante, notamment pour les salles de cinéma. De même, l'ouverture des multiplexes ne signifie pas pour autant que des films malgaches y seront diffusés. Pour l'instant, la programmation reste majoritairement étrangère. Or, comme ailleurs en Afrique, à Madagascar, la production de films locaux n'a de cesse de croître alors même que les lieux de diffusion se réduisent, tant en taille qu'en nombre. Les nouvelles générations de cinéastes ne sont guère informées des œuvres et des combats menés par leurs prédécesseurs.

Or, l'enjeu de la préservation n'est pas uniquement matériel. Il est aussi culturel. L'histoire des cinémas malgaches a besoin d'être visible pour être racontée et transmise. L'ancienne génération de réalisateurs malgaches tente de faire connaître ce patrimoine aux jeunes afin qu'ils puissent à leur tour le transmettre. Mais quand ils s'éteignent, un peu de l'histoire du cinéma malgache disparaît à son tour inéluctablement.

cinématographique nationale. Le budget annuel de l'OMACI est de 70 millions d'*ariary* (environ 21 800 euros).

⁴² Cette disposition est l'action prioritaire n°13 du Document cadre 2016-2019 : « Mettre en place une cinémathèque et assurer la coordination de ses activités ».

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHON Karine, *Les cinémas malgaches, entre images et imaginaires*, Narivelo Rajaonarimanana et Charles Urjewicz (dir.), Paris, Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), 2007.
- BLANCHON Karine, *Les cinémas de Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- BLANCHON Karine, *Caméra rebelle, un portrait de Benoît Ramampy*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- BLANCHON Karine, « Les représentations cinématographiques de l'insurrection de 1947 à Madagascar », *Ciném.Action*, Numéro 163, Condé-sur-Noireau, éditions Charles Corlet, 2017, p. 47-52.
- BAECQUE (de) Antoine, *Histoire et Cinéma*, « Cahiers du Cinéma », 2008.
- FERRO Marc, *Cinéma et histoire*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 1993.
- FOURNET-GUERIN Catherine, MORELLE Marie, *Nouvelles politiques urbaines et maintien des hiérarchies sociales. La mondialisation au service d'une élite locale*, Paris, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014.
- GOERG Odile, *Fantômas sous les tropiques*, Paris, Vendémiaire, « Empires », 2015.
- ORY Pascal. *L'histoire culturelle*, Paris, Puf, « Que sais-je ? », 2004.
- POIRRIER Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 2004.
- The Kinematograph Year Book*, 1945, London.
- <http://cinememoire.net/>, consulté le 25 août 2017.
- http://www.forbesafrique.com/Ylias-Akbaraly-businessman-multicartes_a1896.html, consulté le 25 août 2017.